Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé,
Madame Brigitte BOURGUIGNON
Ministre déléguée de l'Autonomie,
14 avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07

RAR : 1A 110 350 0760 5

Paris, le lundi 21 décembre 2020

Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé,
Madame la Ministre déléguée de l'Autonomie,

Depuis plusieurs années nos organisations syndicales ont entrepris avec les employeurs de l'Union Syndicale de Branche (USB) des négociations portant sur le titre II, relatif à la classification des emplois et des rémunérations de la convention collective nationale de la Branche de l'Aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD) du 21 mai 2010.

A l'issue de cette longue négociation, nous sommes parvenus à la signature de l'avenant 43-2020. Il constitue une refonte intégrale du système de classifications des emplois et des rémunérations et un début de valorisation des métiers de l'aide à domicile.

C'est avec incompréhension que nous avons appris que cet avenant n'a pas reçu l'avis favorable de la commission nationale d'agrément réunie le 12 novembre dernier, simplement au nom du coût financier trop élevé, comme vous nous l'avez écrit dans votre courrier du 17 novembre 2020.

Face à ce refus totalement injustifié, alors que des milliards ont été débloqués au nom de la crise sanitaire, nos organisations syndicales vous demandent un rendez-vous.

Nous en profiterons pour vous parler de l'urgence de reconnaissance et de valorisation des métiers de cette Branche professionnelle. En effet, ses salariés, des métiers du prendre soin, majoritairement des femmes assument depuis de trop nombreuses années leur travail, malgré le manque de moyens alloués au secteur de l'Aide à Domicile.

Nous voulons vous exposer de vive voix, le mépris ressenti. Tous les jours, même en période de crise sanitaire, même en période de confinement, sans relâche, ces salariés que nous représentons continuent à exercer leurs métiers. Ils nous disent : « nous avons permis et nous permettons encore aux personnes âgées, aux personnes fragiles, aux personnes en situation de handicap de rester à leur domicile. Dans la

réalisation de nos missions nous rompons l'isolement, aidons, rassurons, accompagnons, prenons soin en mettant en œuvre nos valeurs humaines et solidaires ».
Mais aujourd'hui nous sommes et nous portons cette colère.

La raison en est simple. Malgré l'agrément de l'avenant 44-2020 fin octobre 2020, malgré la prochaine augmentation du SMIC, dans la convention collective encore 11 coefficients en catégorie A et 8 en catégorie B restent noyés sous le SMIC.

Avec cet unique avenant, les salariés du secteur, à 95 % des femmes, ne voient pas de perspectives d'amélioration de leurs salaires misérables.

Notre revendication, qui reflète l'état d'esprit des salariés, est simple, à savoir, l'agrément sans attendre et au plus tard au 1er janvier 2021 de cet avenant ou d'un avenant équivalent.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et nous restons à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous au plus vite aux date et lieu qui vous conviendront.

Recevez, Monsieur le Ministre des solidarités et de la santé, Madame la Ministre déléguée de l'autonomie, nos respectueuses salutations.

Isabelle ROUDIL
Secrétaire générale adjointe
FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE
FORCE OUVRIERE
7 Passage Tenaille
75014 PARIS
Tel : 01 40 52 85 80
lafnas@fnasfo.fr

Estelle PIN
Négociatrice nationale
FÉDÉRATION NATIONALE DES PERSONNELS DES ORGANISMES SOCIAUX
CGT
263 rue de Paris - Case 536
93100 MONTREUIL CEDEX
Tel : 01 55 82 87 01
aideadomicile@orgasociaux.cgt.fr